

PORTE INTÉRIEURE EN BOIS

Référentiels principaux



pr EN 14351-2:2016

NF P 23-311

NF P 20-101



Stabilité
Solidité
Acoustique
Thermique
Sécurité incendie
Accessibilité PMR
Résistance effraction
Durabilité



NF DTU 36.2
(mai 2016)

V-1 : DTU 36.1
(novembre 2000)



Menuiserie

Domaine d'application du NF DTU 36.2

- Blocs-portes intérieurs pour piétons, huisseries bois (ou à base de bois) ou métallique, vantaux menuisés ou plans en bois (ou à base de bois), ou cadre en bois et parement métallique et âme en autres matériaux
- Ouverture battante, ou coulissante
- Bâtiment à faible et moyenne hygrométrie
- Travaux neufs et de rénovation
- Couvre les DROM
- En bois et matériaux dérivés du bois (hors bois THT, hors bois polymère, hors bois acétylé,...)

Frontières avec d'autres documents de référence







- Règles professionnelles des huisseries métalliques destinées aux portes intérieures en bois
- Les éventuels vitrages doivent être choisis en conformité avec le NF DTU 39.1
- Application de la finition (lasure, peinture) : soit le système de finition complet est réalisé intégralement en atelier selon la norme XP P 20-526, soit sa finalisation sur chantier est réalisée selon le NF DTU 59.1.

Exigences principales et outils disponibles

Exigences de performances et réglementations	Technique courante	Documents d'accompagnement technique et pédagogique ²	Technique non courante
	Reconnaissance par des tiers ¹		Guides, études, règles professionnelles hors liste verte C2P, normes étrangères,...
Textes généraux sur partie d'ouvrage			
Textes référentiels produits			
Norme pour marquage CE	- NF EN 14351-2 pour les portes intérieures ; cette norme n'ayant pas été citée au Journal Officiel de l'Union Européenne, pas de marquage CE possible - Complément de la résistance au feu des portes selon NF EN 16034	- Memento DoP (Déclaration de Performance) (lien) - Fiche POB porte intérieure (lien) - Fiche FNB carrelés (lien), éléments de porte (lien), bois de menuiserie (lien)	
Normes de spécification	- NF P 23-311 (spécifications techniques) - NF P 20-101 (dimensions) - XP P 20-526 (finition) - XP P 20-522 (tenue à l'humidité)		

Mise à jour : 10 juillet 2020

Textes référentiels conception

	Stabilité	NF P 23-311 (spécifications techniques dont essai climat différentiel)		
	Solidité	NF P 23-311 (spécifications techniques dont résistance aux chocs et mécanique)	- Règles professionnelles des huisseries métalliques destinées aux portes intérieures bois (lien)	
	Acoustique	NF EN ISO 10140-1, -2, -4 et -5 NF EN ISO 717-1 (mesures en laboratoire) NF P 23-311 (spécifications techniques dont acoustique)		
	Thermique	NF EN ISO 10077-1 et -2 (calcul)		
	Sécurité incendie	Essai selon NF EN 1634-1 Classement feu selon norme NF EN 13501-2 (à partir de l'essai selon NF EN 1634-1)		Guide sécurité incendie pour les menuisiers agenceurs (lien)
	Accessibilité PMR	- NF P 20-101 (dimensions)	- Mémo pratique Récapitulatif de certaines exigences réglementaires applicables aux portes (lien) - Réglementation accessibilité bâtiment (lien)	
	Résistance effraction	NF EN 1627 à 1630 (classes de résistance à l'effraction)		- Traité pratique de sûreté malveillance - Protection des habitations contre le cambriolage - La protection mécanique contre la malveillance (lien)
	Durabilité biologique	FD P 20-651 NF DTU 36.2 P1-2	- Étude reconnaissance d'essences (lien)	
	Finition	NF DTU 59 XP P 20-526 (finition)		
	Environnement	- FDES à consulter sur la base INIES (lien)	- Étude réduction à l'exposition aux poussières de bois - Guide (lien)	
	Qualité air intérieur			- Étude Europair (lien)
Textes référentiels mise en œuvre				
		- CCT NF DTU 36.2	Calepin de chantier Menuiserie intérieure bois (lien)	

¹ Normes, Recommandations Professionnelles RAGE, Règles Professionnelles liste verte C2P, Avis Technique, Appréciation de laboratoire, ... ² Guides, études, publications

Certifications, labels, ou autres évaluations par tierce partie

Le(s) référentiel(s) d'évaluation par tierce partie se rapportant à la présente partie d'ouvrage est/sont accessible(s) dans la fiche « Démarches volontaires : Certifications, et labels évalués par tierce(s) partie(s) » ([lien](#)).

Questions les plus récurrentes

Les réponses apportées ci-après n'ont pas pour vocation d'être détaillées et exhaustives mais d'orienter le lecteur / la lectrice dans sa recherche de solutions. Les éléments de réponses détaillés sont accessibles dans le corpus normatif cité dans cette fiche.

- Quelles sont les règles applicables en termes de sécurité incendie sur les portes ?



Les niveaux de performance en résistance au feu et de sécurité (notamment pour les évacuations), des bloc-portes, requis en fonction des typologies et usages de bâtiments, sont définis dans la réglementation applicable et repris dans le "Guide sécurité incendie pour les menuisiers-agenceurs" (tableau ci-avant).

- Évaluation de la résistance au feu des bloc-porte sur paroi autre que béton ou maçonnerie ?



Actuellement, nécessite une évaluation spécifique par un laboratoire agréé.

- Performance acoustique minimum ?



Dépend de la réglementation des locaux concernés.

- Choix de profil lamellé-collé (carrelet) et/ou de bois abouté pour huisserie ?



Évaluations de la résistance du collage (lamellation et/ou aboutage) pour une classe de service 1 (milieu sec) ou 2 (milieu humide) selon XP CEN TS 13 307-2 et NF EN 13307-1.

- Stabilité de la porte vis-à-vis de climats différentiels ?



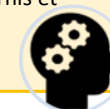
L'essai de comportement entre 2 climats différents est réalisé selon NF EN 1121 en climat B et le classement obtenu doit être 2B à minima selon NF EN 12219.

- Bois traité haute température, bois acétylés,... ?



Matériau non traditionnel nécessitant évaluations spécifiques d'aptitude en porte.

- Exigences des vernis et peintures ?



La prépeinture doit respecter les exigences de XP 20-526 et la finition complète doit être conforme aux spécifications de la norme NF P 23-311 pour les finitions posées en fabrication, et conforme au NF DTU 59.1 pour la mise en œuvre sur chantier.

- Durabilité du bois vis-à-vis des termites et des insectes xylophages ?



Sauf demande spécifique mentionnée dans les DPM, l'emploi de bois résistant naturellement ou après traitement vis-à-vis des insectes à larves xylophages et termites n'est pas nécessaire.

- Comment déterminer la classe d'emploi des portes intérieures ?



Classes d'emploi possibles 1 (local à faible hygrométrie), 2 (local à hygrométrie moyenne), ou 3.1 (en cas de prescription spécifique), selon NF DTU 36.2 P1-2 et essences compatibles mentionnées dans FD P 20-651.

Évolutions à venir

Révision et création de documents de référence en cours :

- PV génériques sur solutions avec pose préalable par précadre
- Obligation de marquage CE des bloc-portes selon dernière version de NF EN 14351-2.

Études et guides à venir :

- RAS